

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**VEYRIERES - Commune**

Séance du samedi 08 juin 2024

Délibération N° DE\_023\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 23/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit juin deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas LACHAZE, Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A L AGENCE ADOUR GARONNE**

Mme Catherine MAISONNEUVE, maire de Veyrières, expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration et des réseaux de la commune de Veyrières, il serait nécessaire de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Compte tenu du montant élevé des futurs travaux du projet, la demande de la subvention serait de solliciter le montant maximum possible à l'agence de l'eau Adour-Garonne afin d'aider au financement du projet précité sur un montant HT des travaux.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide ;

- D'autoriser Madame le maire à solliciter une subvention d'un montant maximum autorisé auprès de l'agence Adour-Garonne pour venir en aide au financement de la construction de la nouvelle station d'épuration et des réseaux de la commune de Veyrières.

Catherine MAISONNEUVE  
Président de séance



Marie-Pierre BABUT  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 20/06/2024  
Date de réception de l'AR: 20/06/2024

015-211502547-DE\_023\_2024-DE  
A G E D I